

GROUPE MAJORITE DEPARTEMENTALE DE GAUCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Laurence ALLEFRESDE et Laurent UGHETTO, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de VALLON PONT D'ARC lors de la séance consacrée au Budget Primitif les 21 et 22 mars 2016 :

Au titre de l'opération « Collège au cinéma », les subventions suivantes sont attribuées :

- 580 € par trimestre au collège Henri Ageron à Vallon Pont d'Arc
- 255 € par trimestre au collège Le Portalet à Largentière

Dans le cadre de la Loi Falloux :

- 16 217 € pour le collège Le Portalet à Largentière
- 25 273 € pour le collège Saint Joseph à Ruoms

Dans le cadre de la politique culturelle :

- 50 000 € pour la Cité de la Préhistoire
- 12 000 € pour « Dolmens »
- 45 000 € pour l'association Labeaume en Musiques

Au titre du soutien aux manifestations sportives conventionnées, une subvention totale de 49 000 € sera répartie entre l'International de Pétaque de Ruoms, Ruoms Cyclisme Organisation, Raid Nature du Pont d'Arc et Vallon Plein Air.